

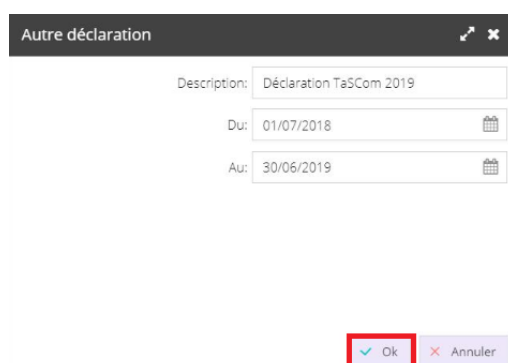
Déclarer la Taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom)

Créer une déclaration

1. Sélectionnez le menu **Déclarations > CERFA > 3350 TaSCom – Taxe sur les surfaces commerciales**.

2. Cliquez sur **+ Nouvelle**

Une fenêtre de paramétrage prérempli apparaît, vérifiez l'exactitude des informations (si ce n'est pas le cas les champs sont modifiables), cliquez sur **Ok**.



Autre déclaration

Description: Déclaration TaSCom 2019

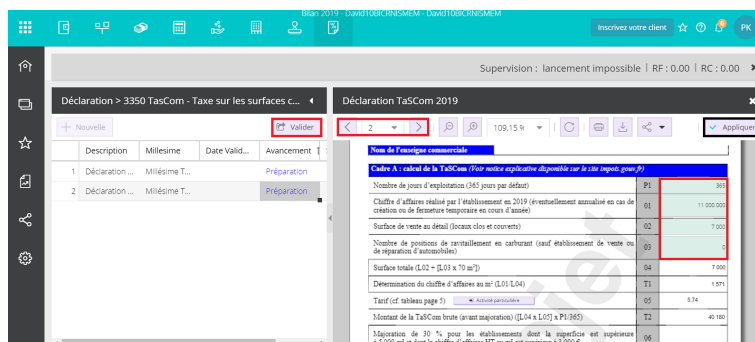
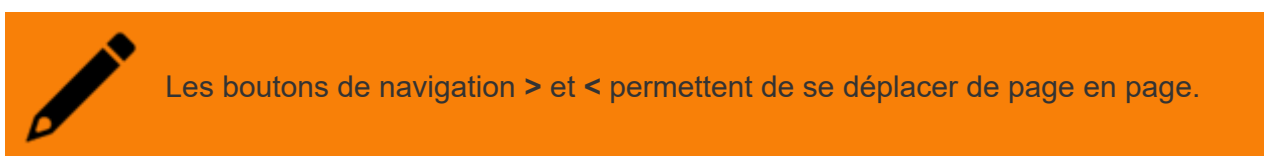
Du: 01/07/2018

Au: 30/06/2019

Ok Annuler

Validez les écrans de confirmations.

3. Le document CERFA apparaît sur la droite, seule les **zones vertes** sont saisissables, les autres zones seront calculées automatiquement en fonction de la saisie, en tenant compte de la réglementation liées à la TaSCom, (les éléments s'enregistrent automatiquement avec une tabulation ou si vous cliquez sur **Appliquer** (optionnel). Enfin pour confirmer les éléments renseignés, cliquez sur **Valider**.



Supervision : lancement impossible | RF : 0.00 | RC : 0.00

Déclaration > 3350 TasCom - Taxe sur les surfaces c... | Déclaration TaSCom 2019

Description	Millesime	Date Valid...	Avancement
1 Déclaration ...	Millesime T...		Préparation
2 Déclaration ...	Millesime T...		Préparation

Nombre de jours d'exploitation (365 jours par défaut)

Code	Libellé	Valeur
P1	Nombre de jours d'exploitation (365 jours par défaut)	365
01	Chiffre d'affaires réalisé par l'établissement en 2019 (éventuellement actualisé en cas de création ou de fermeture temporaire en cours d'année)	11 000 000
02	Surface de vente au détail (locaux clos et couverts)	7 000
03	Nombre de positions de carteraillement en carterais (sauf établissements de vente ou de réparation d'autoscooters)	0
04	Surface totale (L.02 = (L.03 x 70 m ²))	7 000
T1	Détermination du chiffre d'affaires au m ² (L.01 L.04)	1 571
05	Tarif (cf. tableau page 5)	8,74
T2	Montant de la TaSCom brute (avant majoration) (L.04 x L.05) x P1/365	40 180
06	Majoration de 30 % pour les établissements dont la superficie est supérieure à 5 000 m ² et dont le chiffre d'affaires HT au m ² est supérieur à 3 000 €	

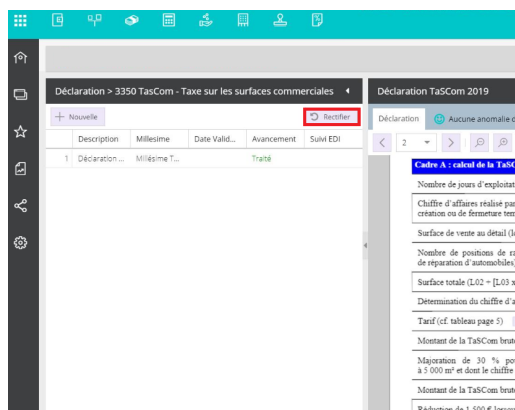
Validez le message de confirmation.



Modifier une déclaration

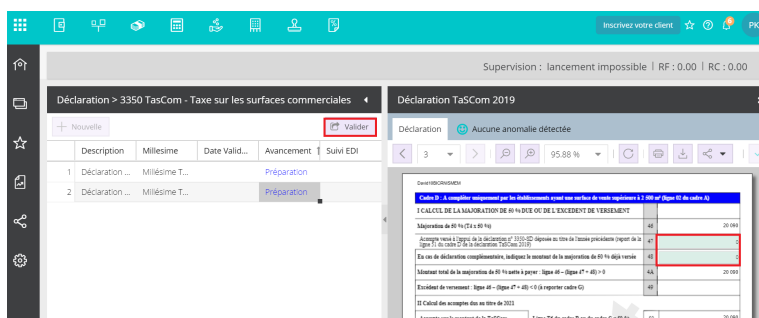
Les paramètres d'une déclaration restent modifiables tant que cette dernière n'a pas été envoyée.

1. Pour la modifier, cliquez sur **Rectifier**.



Validez les deux messages de confirmation.

3. Apportez les modifications dans le volet de droite, puis cliquez sur **Valider** pour confirmer les nouvelles modifications.



Validez le message de confirmation, votre TaSCom est prête à être envoyée.

Annuler une déclaration

Vous souhaitez annuler une déclaration, consultez la fiche technique.